

Bulletin de veille dédié à l’insertion et l’adaptation des Afriques dans les tendances mondiales

Le libéralisme économique en marche : la ZLECAf ou la voie africaine.

Volume 2, numéro 3, Août 2019

Résumé analytique

Le monde assiste à un changement remarquable de la politique économique, fait de toutes sortes de tensions générées par les guerres commerciales ouvertes ou larvées, de populisme, d’individualisme et de protectionnisme. Au même moment, les dirigeants africains empruntent un chemin différent, s’écartant des tendances actuelles à l’érection de murs. Alors que le Continent se prépare à l’après-Cotonou (2020), ses dirigeants optent pour l’unité plutôt que la fragmentation. Dans son optique de réaliser "Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale" (Agenda 2063), l’Union africaine a élaboré l’Accord établissant une zone de libre échange continentale pour l’Afrique (ZLECAf). Il s’agit de l’un des programmes phares visant la transformation rapide du continent et que le FMI a décrit comme un "economic game changer", analogue à celle qui a stimulé la croissance en Europe et en Amérique du Nord.

Pour souligner les enjeux diplomatiques, géoéconomiques et structurels de cet accord, le présent numéro de *VigieAfriques* est dédié à la ZLECAf, avec la contribution de :

Rafaâ Ben Achour; Delchande Dibi; Hajer Gueldich;

Raoudha Hidri; Josiane Lkenfack et de Charlie Mballa.

Contenu

TENDANCES	2
La ZLECAf et l’intégration africaine : une perspective d’analyse stratégique	2
Intégration et régionalisme africain : où en est l’Union africaine aujourd’hui?.....	16
REPÈRES	20
RÉFORMES	23
Union africaine : quel avenir pour les Communautés économiques régionales après la Zone de libre-échange continentale africaine ?	23
The Implications of the African Continental Free Trade Agreement.....	29
FOCUS	33
SOUS LA LOUPE	35
VIGIEAFRIQUES	38
CAP-Afriques	39

TENDANCES

La ZLECAF et l'intégration africaine : une perspective d'analyse stratégique

Charlie Mballa

Faculté Saint-Jean - Université de l'Alberta

Au moment où les observateurs du système politico-économique africain saluent le lancement de la zone de libre échange continentale, il nous a semblé impérieux de situer cet accord dans le cadre global de l'intégration africaine. Par le prisme de l'analyse stratégique, le présent texte vise à examiner les deux faces de la ZLECAF : d'une part, l'environnement stratégique d'intégration dont son adoption et surtout sa mise en œuvre dépendent ou dépendront; d'autre part, sa dimension structurante, en tant qu'« étape extrêmement importante pour l'intégration économique des pays de l'Union Africaine », d'après les propos d'Abdel Fattah al-Sissi, président en exercice de l'Union Africaine (UA), à l'occasion du lancement officiel de la zone. Ici comme là, l'exercice, en s'intéressant aux objectifs, moyens et résultats que les pères fondateurs de l'intégration africaine se sont assignés, consiste à placer cette dernière, en général, et la ZLECAF, en particulier, sous la loupe de l'analyse de la performance, avec en contrepoint la matrice SWOP.

La ZLECAF fait partie des objectifs que s'était fixé le continent en misant sur « une intégration économique complète » de l'Afrique

— UA, Agenda 1963

La ZLECAF et la performance globale de l'intégration africaine

Seront évoqués ici quatre variables clés de la performance : l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la viabilité financière.

a) Efficacité

L'efficacité s'entendant du rapport entre les objectifs et les résultats, elle est un angle capital sous lequel l'intégration africaine peut être appréciée. Si l'on se fie au Traité d'Abuja qui établit la Communauté économique africaine, une évaluation, 25 ans après, permet de réaliser, sous l'angle de l'efficacité, que l'intégration africaine a eu beaucoup d'avancées. Le paroxysme de ces avancées a récemment été l'adoption, par 44 pays, de la ZLECAF. Bien que l'acronyme soit peu euphonime, la ZLECAF est considérée « un des projets les plus emblématiques de l'agenda africain » (Issoufou Mahamadou, président du Niger lors du lancement de la Zone). Si l'on se fie aux objectifs de l'UA, à travers son Agenda 2063, la ZLECAF fait partie des objectifs que s'était fixé le continent en misant sur « une intégration économique complète » de l'Afrique, à côté d'autres objectifs comme la libre circulation des personnes et la mise en place d'institutions continentales. C'est dire, pour les concepteurs de l'unité continentale, que l'intégration économique précède et prépare l'intégration politique de l'Afrique (UA, Agenda 2063). À cet égard, il est attendu de la ZLECAF qu'elle rehausse les échanges commerciaux intra-africains de 15%. De plus, si l'on considère les expériences sous régionales, on affirmerait aisément que le processus d'institutionnalisation des communautés économiques régionales (CÉR) est une

réalisation effective d'un des objectifs du Traité d'Abudja, à savoir renforcer les CÉR existantes et en établir de nouvelles dans les régions où elles n'existent pas (la reconnaissance formelle de huit CÉR étant considérées par les instances africaines comme un accomplissement d'étape (CEA, UA et BAD, 2017)).¹

En adoptant la ZLECAf, les constats suivants peuvent servir à mesurer les résultats qui restent à atteindre :

- Du point de vue des échanges, 80 % des exportations africaines continuent à voler vers d'autres cieux, alors que les échanges intra-continent représentent à peine 12 % (Adnane, 2018);
- L'intégration au sein des CÉR reste à géométrie variable² : efforts remarquables de cinq CÉR sur huit pour leurs progrès (CEA, UA et BAD, 2017)³, avec à la clef un processus de constitution en zones de libre-échange, situation particulière de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qui arrive en tête du peloton des régions les plus intégrées du continent⁴, avancées de la CAE⁵ (qui est la seule à avoir mis en place un marché unique) et de la CEDEAO (et dans une certaine mesure la COMESA) en établissant une union douanière, qui peine à réussir dans les autres CÉR (même si la CEEAC reste un exemple unique de mise en place d'une Union économique et monétaire);
- la contribution des CÉR dans la transformation structurelle de l'Afrique est lacunaire, non seulement du fait des asymétries de niveaux de développement et d'intégration, mais aussi du fait des déséquilibres en termes de capacités techniques, de planification et de politiques. Cette situation compromet les efforts des CÉR de réaliser en profondeur un programme d'intégration continentale (African Capacity Building Foundation, 2017).

b) Efficience

Partant de l'acceptation que les résultats atteints au moyen d'engagement sous la forme d'accords et de mécanismes formels continentaux ou sous régionaux est à inscrire dans le cadre de l'efficacité, l'effectivité de ces derniers ou leur mise en œuvre concrète relèverait de l'efficience. Cette notion d'efficience est reconnue pour ses vertus conceptuelles, dans la mesure où elle permet de mesurer les résultats sur la base des ressources investies (moyens mobilisés pour mettre en œuvre les engagements, progrès réalisés sur la base des efforts investis, avec, à la marge, une considération des mesures d'application, du rythme des acteurs et donc de leur démarche).

Du point de vue du processus diplomatique *per se*, les tractations entre la signature de l'accord et l'atteinte de la cible des 22 ratifications nationales requises conformément à l'article 23 de l'accord, les observateurs ont noté à peu près 30 jours au total, notamment au terme du dépôt,

¹ Les huit CÉR reconnues par l'UA sont l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

² L'application du protocole sur la libre circulation est la meilleure illustration des disparités observables.

³ Selon un classement parmi les plus récents, chaque CÉR a son chef de file en termes de niveaux d'intégration : la Zambie, pour la COMESA ; l'Afrique du Sud, pour la SADC ; le Rwanda, pour la CAE ; la Côte d'Ivoire, pour la CEN-SAD et la CEDEAO ; le Cameroun, pour la CEEAC ; le Maroc, pour l'UMA ; le Kenya, pour l'IGAD.

⁴ L'Afrique du Sud s'est révélée championne continentale de l'intégration régionale tandis que le Soudan du Sud a été cité comme le pays le moins intégré sur la base des cinq critères ayant permis d'évaluer les politiques d'intégration régionale (ARI).

⁵ En 2017, les pays de la CAE obtenaient 99 % de leurs importations des autres pays d'Afrique (CEA, UA et BAD, 2017).

par la Sierra Léone et la République arabe sahraouie démocratique (RASD) de leur instrument de ratification. En considérant ce délai et le grand nombre d'États signataires, il s'agit d'un bon indicateur de volonté politique traduisant les efforts de la moitié des pays signataires à faire avancer un accord, au départ lourd du point de vue du nombre de parties et engageant du point de vue « politique ».

Il convient de ne pas oublier, toutefois, les rendez-vous manqués qui ont émaillé le parcours diplomatique de la ZLECAf. Entre 2012, date à laquelle les Chefs d'État et de gouvernement avaient fixé l'année 2017 comme date butoir initiale pour un accord qui n'eut pas lieu; le traité n'ayant pas pu faire l'objet de consensus suffisant, au terme des consultations préalables initiées en 2015.

Bien plus, si les attentes vis-à-vis de la plus grande zone de libre échange mondiale sont élevées, il reste que le processus de mise en place de la cette zone, symbole fort de la diplomatie commerciale en Afrique, a été émaillé de quelques pesanteurs. Le fait, par exemple, que les « poids lourds » des économies africaines, comme le Nigéria, aient manifesté un peu de réticence au départ, est de nature à semer un certain doute quant à la suite des choses. On n'est pas loin des situations déjà rencontrées en la matière, si l'on considère seulement la lenteur des pays africains dans la ratification du protocole de l'UA sur la libre circulation des personnes. Signé en mars 2018 par 27 pays africains, le protocole reste encore sujet à des réticences au sein de la majorité des membres de l'UA, alors que sa mise en vigueur est assujettie à la ratification de seulement quinze États (Nourou, 2019). Le rapport 2019 sur l'Indice de l'intégration régionale africaine regrette justement cette lenteur des pays africains dans la ratification du protocole. Une lenteur qui persiste malgré le lancement, en 2016, du passeport biométrique africain. Tous les espoirs restent permis d'ici à fin 2020, date butoir fixée par l'UA.

L'accord étant désormais en vigueur, il conviendra, en mesurant l'efficacité de la ZLECAf, de prendre garde à ne pas mettre tous les États dans un même panier; la mise en œuvre de la zone étant à géométrie variable, comme le montre la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Calendrier de la libéralisation envisagée dans le cadre de la réforme de la ZLECAf

		Les réductions tarifaires		
		Pour les produits non sensibles	Pour les produits sensibles	Pour les produits exclus
Classement des pays	Pays n'appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 5 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
	Pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
	Groupe des Sept (c'est-à-dire Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie, Zimbabwe)	Libéralisé à plus 85 % dans 10 ans (Réduction linéaire); un 5 % supplémentaires entièrement libéralisés dans 15 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction

Source : Forums de négociation de la ZLECAf.

c) Pertinence

Le concept de pertinence, associé à l'analyse de l'ancrage d'une organisation, d'une institution ou d'un acteur à son milieu d'insertion, permet d'examiner l'adéquation entre les dispositifs et les mécanismes existants et les situations auxquels ils sont supposés répondre. On n'est pas loin, dans le cas d'espèce, de la question de l'utilité des institutions et des politiques publiques au niveau continental.

La ZLECAf constitue, pour les spécialistes, un accord de libre-échange plus ambitieux que les formules traditionnelles en la matière, étant donné qu'il dépasse les seules considérations d'élimination des droits de douane et des quotas sur le commerce des marchandises⁶. Si l'on se fie aux expériences sociopolitiques antérieures, il y aurait lieu de se demander si les pays africains répondront réellement aux problèmes économiques africains au moyen d'une zone de libre échange, aussi ambitieuse soit-elle.

À preuve, quelques dossiers par lesquels la capacité d'ancrage des institutions africaines dans leur milieu a été testée, y compris leur capacité à adapter leurs solutions à des situations de crise les plus importantes ou persistantes. C'est ainsi le cas des engagements en matière de maintien de la paix. À cet égard, un diagnostic posé par l'International Crisis Group dresse, assez bien, le bilan de la pertinence du régionalisme face aux défis sécuritaires contemporains (Malley, 2019). D'un côté, de nombreuses avancées de l'UA sont relevées, sous le leadership du président de sa Commission. On doit ainsi à cette institution, l'apaisement des tensions pré-électorales à Madagascar, le démantèlement de la crise autour du processus de révision constitutionnelle aux Comores, les bons offices offerts aux parties prenantes de la crise en RCA, entre autres. De l'autre côté, la capacité des institutions africaines est sujette à caution. À la timidité de l'UA face aux problèmes du continent s'ajoutent les résistances de certains leaders afro-pessimistes au sein des États-membres. On peut relever, en vrac, la volonté du Burundi du Président Nkurunziza d'isoler son pays des instances régionales et sous régionales (son boycott, en novembre 2018, du sommet de la CAE qui avait vocation à débattre d'un rapport sur la médiation entre les forces politiques burundaises (Malley, 2019), en est une illustration); le bilan mitigé du Conseil de paix et de sécurité (CPS), responsable de la stabilité du continent et dont les interventions ont été compromises par la décision de la Conférence de l'UA de décembre 2015 de ne plus envoyer une force d'intervention au Burundi; l'absence ou le silence de l'UA dans les débats concernant les conflits importants ou (crise au Soudan) ou sa discrétion face aux drames humains (situation humanitaire au Cameroun qui n'a fait l'objet que de quelques appels au dialogue par l'UA) ou son attitude perplexe et sa position ambiguë dans la crise électorale et post-électorale en RD Congo de décembre 2018, où l'UA a plutôt subi le cours des événements.

C'est dire que la pertinence de l'UA est mise à rude épreuve, surtout lorsqu'il est question d'offrir des solutions adéquates aux crises touchant la sécurité et la paix au niveau continental. Cette difficulté de l'institution à démontrer qu'elle est à même de jouer un rôle de premier plan se conjugue avec l'insuffisante harmonisation des régimes entre les pays, se traduisant par le manque d'impact des dispositifs régionaux ou continentaux sur les régimes nationaux. C'est notamment le cas du domaine minier, « miné » par de nombreuses incohérences. Les régimes fiscaux des différents pays sont en effet disparates, une situation qui profite à des acteurs

⁶ La ZLECAf couvre, en effet, le commerce des marchandises, les services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence.

extérieurs et à des sociétés multinationales (CEA, UA et BAD, 2017). Devant ce manque d'un dispositif panafricain d'encadrement des politiques minières, il faut se contenter des instruments sous régionaux, comme l'atteste l'exemple de la CEDEAO, laquelle a adopté une directive portant sur des principes et politiques harmonisés pour le secteur minier (CEA, UA et BAD, 2017).

Une autre raison de rester optimiste, une volonté politique démontrée dans le domaine de la santé, par exemple, notamment devant l'ampleur du phénomène de l'Ébola. Les pays africains ont été contraints de travailler, sous l'instigation du Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies, à l'adoption, en 2017, d'un plan quinquennal de prévention, de lutte contre les maladies et d'intervention en cas de menace pesant sur la santé publique et en cas d'urgence survenant dans le continent (CEA, UA et BAD, 2017).

d) Viabilité financière

La viabilité financière d'une organisation se rapporte à la capacité à produire les ressources nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs. Dans le cas d'espèce, elle se résume en le coût relatif de l'intégration africaine. Elle s'entend plus spécifiquement de la capacité des institutions en charge de l'intégration à mobiliser les ressources (propres) dont elles ont besoin, à savoir les fonds nécessaires pour satisfaire à leurs exigences fonctionnelles et aux nombreuses attentes à court, à moyen et à long termes. Du point de vue de l'UA, l'indépendance financière figure en bonne place dans son Agenda 2063. Pourtant, le budget de fonctionnement de cette organisation a été estimé à 800 millions de dollars en 2018, dont plus 75% issus de la donation de puissances étrangères (Dia, 2019). Entre autres explications de cette dépendance financière⁷, une faible mobilisation de ressources internes. Selon certaines sources, en juillet 2018, lors du 31e sommet de l'UA à Nouakchott, la comptabilité de l'Organisation affichait un taux de recouvrement de 30% des cotisations (Dia, 2019), provenant essentiellement des pays comme l'Égypte, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Maroc, alors qu'une quarantaine d'États cumulent des arriérés et impayés. En novembre 2018, lors du 11e sommet extraordinaire, une quarantaine de pays restaient « défaillants ou partiellement défaillants » dans le versement de leur cotisation annuelle.

On comprend, dès lors, pourquoi la mobilisation des ressources intérieures a été inscrite parmi les mécanismes de financement de la ZLECAf (CEA, UA et BAD, 2017). De plus, des processus budgétaires plus rationalisés font partie des priorités de l'UA. Les dirigeants africains ont, à cet égard, adopté, lors du sommet de juillet 2018, des mesures visant à renforcer la crédibilité et la transparence du processus budgétaire de l'Organisation. Il est ainsi prévu une participation des ministres des Finances audit processus ainsi qu'une imposition de limites de dépenses. Des mesures ont également été prises par l'UA pour sanctionner les États membres qui ne s'acquittent pas intégralement et à temps de leurs cotisations (Malley, 2019).

La survie de l'intégration africaine dépend, pour ainsi dire, de la capacité des institutions africaines tant à agir comme instruments de transformation des économies du continent qu'à s'adapter à un contexte mondial et régional changeant. On n'est pas loin d'une analyse de type stratégique, appliquée à l'intégration africaine.

⁷ Au niveau sous régional, la dépendance technique, matérielle et financière des CÉR à l'aide étrangère est une autre illustration d'une viabilité financière limitée de la diplomatie économique en Afrique.

Les déterminants de l'intégration régionale en Afrique : une analyse SWOT de la ZLECAf

La Commission européenne (2006) définit l'analyse – ou la matrice – SWOT comme « un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des atouts et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. » La ZLECAf se prête bien à cette analyse que nous abordons en termes d'opportunités, de menaces, de forces et de faiblesses.

a. Opportunités

Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti et qui relèvent d'un contexte favorable. Dans notre cas présent, elles se développent en général hors du champ d'influence des organisations régionales ou sous régionales. Parfois, elles sont attribuables au contexte interne des organisations (motivation organisationnelle).

Du point de vue du contexte externe, la ZLECAf peut être observée sous les dimensions économique, politique, administratif et juridique, social et culturel ainsi que sous celle des intervenants. Sur ces plans et malgré les asymétries observables entre eux, la santé économique de certains pays est un atout pour le nouvel espace continental. Les économies des pays comme l'Algérie, l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Égypte, le Maroc, le Nigeria ou le Soudan sont des moteurs pour le développement du continent, avec plus des deux tiers de l'ensemble du PIB à leur actif. L'Afrique du Sud, aujourd'hui classé parmi les pays émergents ou le Nigeria (pays le plus grand démographiquement avec un peu moins de 200 millions d'habitants et puissant par son PIB), sont par exemple des facteurs de dynamisme pour tirer les économies sous régionales vers le haut. Selon les chiffres attribués à la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank), 69% des entreprises nigérianes voient trois types d'avantages en la ZLECAf : amélioration de l'environnement des affaires ; promotion des entreprises locales et croissance et expansion des entreprises. À cela on peut ajouter, à l'égard de toutes les économies de la région, la pression de la qualité, soit l'obligation d'assurer une meilleure qualité à leurs produits face à la concurrence induite par l'ouverture des marchés et l'impératif de la compétitivité ; toutes choses de nature à renforcer, à terme, une dynamique de créativité et d'innovation.

Ces économies sont encadrées par les CÉR, dont huit ont été reconnues par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA comme constituant les piliers de construction de l'Union. Au-delà des lacunes y associées, la mise en place des CÉR (pas forcément leur fonctionnement) est un facteur favorable à l'intégration africaine, ne serait-ce qu'administrativement. Non seulement elles font office d'instances administratives utiles à l'intégration, mais aussi leur mode de fonctionnement fait d'elles l'antichambre de l'intégration continentale et de la libéralisation des marchés. Faut-il rappeler, à titre d'illustration, que 55% du PIB en Afrique est attribuable aux services (CNUCED/UNCTAD, 2019)? Il est prévu que la ZLECAf puisse justement renforcer la compétitivité du marché des services en libéralisant ce secteur (Signé et Ven, 2019).

Le régionalisme en Afrique a pavé la voie à la ZLECAf. Les efforts d'intégration des CÉR, notamment celles qui se démarquent de manière variable, en fonction des indices d'intégration, en sont un témoignage. Du point de vue des infrastructures et des investissements, dont un peu moins de la moitié concernent des projets de transport, la SADC fait figure de tête de proue, suivie par la CEDEAO et la CEA (Deloitte, 2016). Cette dernière, la CEA, est par ailleurs citée en exemple

pour ses avancées dans les domaines en vue de la mise en place d'un marché commun, d'une union douanière et d'une union monétaire dans l'optique de la monnaie unique est-africaine. Du point de vue de la gouvernance, les CÉR sont « des organisations bien bâties, avec en toile de fond des structures, des sommets des chefs d'État, des conseils des ministres et des réunions d'experts. » (Ollandet, 2013).

Sur le plan sociodémographique, l'Afrique compte environ 1,2 milliard d'habitants et son PIB combiné dépasse, selon les experts, un peu plus de deux billions de dollars. Il s'agit d'un vaste marché avec, selon certaines estimations, une population qui devrait doubler d'ici 2050 (augmentation de 99%), pour l'Afrique subsaharienne seulement! (ONU Info, 2019), rendant impératif la construction des infrastructures et des logements.

Menaces

Nous abordons ici tout ce qui concerne les contraintes inhérentes au contexte et à l'environnement stratégique évoqué précédemment. Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement du pays ou d'un secteur (ex : l'industrie). Tout comme les opportunités, elles sont souvent hors du champ d'influence de l'organisation étudiée, mais parfois aussi inhérentes à la motivation organisationnelle (contexte interne).

Si l'on s'arrête sur la dimension politique, l'analyse de l'intégration en Afrique ne saurait négliger l'impact du contexte politique sur les efforts d'intégration. Nous devons prendre en considération les nombreuses crises politiques que connaissent les pays africains de nature et de degrés divers : coups d'État, rebellions, guerres civiles, conflits armés, etc. Selon certains experts, l'Afrique subsaharienne seule était l'hôte de conflits de plusieurs natures et d'intensité en 2018 : 12 différends (*disputes*); 13 crises non-violentes; 46 crises violentes; huit guerres limitées; six guerres (Statista, 2019). Les situations de crise dans la sous-région méridionale assombrissent le tableau : crises du printemps arabe et ses conséquences sur la stabilité de la sous-région; problèmes migratoires consécutifs aux transitions post-totalitaires.

Bien que l'intégration régionale puisse servir de système ou d'instrument de résolution de conflits, il reste que l'existence d'un contexte de violence sociopolitique est de nature à compromettre ou du moins à ralentir le processus d'intégration au niveau de la sous-région concernée. Ce contexte belligène est conjugué par des lacunes au niveau du leadership dans certains États membres ou du manque de volonté politique manifesté par certains chefs d'État, notamment en Afrique centrale. Ainsi en est-il de l'un des moins afro-enthousiastes, le président camerounais Paul Biya, dont l'expérience et la longévité en politique sont tellement précieuses qu'elles auraient pu servir à la construction de l'Afrique. De même, le choix de faire passer leur égo personnel devant les intérêts de l'Afrique ont parfois été reprochés aux présidents Idriss Debby du Tchad et Obiang Nguema de la Guinée équatoriale.

Sous les angles administratif et juridique, on peut évoquer une culture administrative dans le secteur public en Afrique marquée par le phénomène bureaucratique et qui exerce une influence sur les processus d'intégration. Comme le relèvent certains économistes, malgré de nombreux efforts à l'intérieur des CÉR pour supprimer les barrières tarifaires (Hadegbe, 2018), les exigences procédurales et la paperasserie en matière commerciale sont un fardeau qui rend les délais

d'importation et d'exportation de biens, de capitaux, de services entre pays frontaliers plus longs que la normale. Cette bureaucratie pèse également lourd sur la mobilité des personnes et sur les économies de la région.

Sur ce plan justement, le continent est reconnu comme centrée sur une production des matières premières. Les pays africains sont pour le moment en position défavorable dans le jeu commercial avec les pays occidentaux. Non seulement « ce piège de spécialisation primaire les met davantage en situation de concurrents les uns des autres qu'en potentiels clients les uns pour les autres » (Adnane, 2018), mais aussi et par ce fait-même, les pays africains deviennent des économies de consommation, dépendants, qu'ils sont des produits manufacturés importés des pays riches.

b. Forces

Dans l'analyse stratégique, les forces sont les aspects positifs internes que contrôle l'organisation ou le pays, et sur lesquels on peut bâtir dans le futur. Il s'agit, dans le cas d'espèce, de parler des moyens de contrôle à la disposition des États-parties à la ZLECAf pour réussir la mise en œuvre de l'accord (efficience). À cet égard, l'un des points positifs de ce dernier est l'importance numérique (nombre de signataires originels, auquel s'ajoute le dépassement du nombre de ratifications requises); le tout pouvant être traduit en termes de volonté politique. En effet, sur les 22 ratifications requises pour sa mise en vigueur, l'accord établissant la ZLECAf est aujourd'hui (juillet 2019) opposable aux 27 États qui l'ont ratifié⁸ et fait l'objet de 54 adhésions sur 55 (voir annexe, figure 2); l'Érythrée étant le seul pays membre non signataire. Cette évolution positive a été influencée par le dépôt des instruments de ratification par le Gabon et la Guinée Équatoriale, ainsi que l'adhésion du Bénin et celle, certes tardive, mais importante de l'incontournable Nigéria. Malgré le report de sa première date butoir (2017), l'adoption de la ZLECAf (phase 1⁹, consacrée au commerce des biens et services ainsi qu'à la résolution des différends, voir annexe, figure 1), adoptée le 21 mars 2018, au terme de dix rounds de négociation, et son lancement en mai 2019, est déjà un succès plus que symbolique. Il constitue, pour les observateurs et comparatistes, la plus grande zone de libre échange au monde, depuis la mise en place de l'OMC en 1994.

Du point de vue technique, les spécialistes considèrent la ZLECAf comme un accord qui regorge d'un potentiel de succès d'un autre genre (Luke et Macleod, 2017). Il s'agit d'un accord particulier. Si le principe du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) a été retenue par l'accord, en vertu de son article 5, ce principe fait l'objet d'une application différente, lorsque comparé à l'application traditionnelle de cette clause. Entre autres particularités de la ZLECAf, et pas la moindre, l'exigence de « réciprocité » entre États-membres; laquelle exigence présente les avantages de préserver les acquis de la libéralisation entre les partenaires, au sein d'une CÉR, par exemple (Signé et Ven, 2019).

⁸ Ghana, Kenya, Rwanda, Niger, Tchad, Congo, Djibouti, Guinée, eSwatini (anciennement Swaziland), Mali, Mauritanie, Namibie, Afrique du Sud, Ouganda, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Égypte, Éthiopie, Gambie, Sierra Leone, RASD, Zimbabwe, Burkina Faso, São Tomé et Príncipe, Gabon et Guinée Équatoriale.

⁹ Il est attendu qu'au cours de cette première phase, 90% de produits bénéficieront de la suppression des tarifs d'ici à 2020, alors que les autres sont concernés par l'étape ultérieure.

c. Faiblesses

À l'inverse des forces, les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par l'organisation, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.

Du point de vue du processus diplomatique, les ratifications encore manquantes, environ la moitié des pays de l'UA concernés, restent un « manque à gagner » pour le poids politique de l'accord. Dans la même veine, l'accord ne semble pas s'être entouré de toutes les garanties de légitimité nécessaires pour la suite des choses. On se souvient que l'un des griefs du Nigéria, en « traînant les pieds », était l'absence ou du moins l'insuffisance des négociations précontractuelles, notamment avec l'ensemble des parties prenantes, dont les différentes industries, acteurs clés du commerce continental. Parmi les autres parties prenantes essentielles et malgré le piège de l'écran ou du paravent démocratique, on a tendance à oublier les peuples, au service desquels toutes les démarches de développement sont entreprises. On peut déjà dire que l'UA ne semble pas avoir tiré toutes les leçons des expériences étrangères en matière de régionalisme et que, faute d'évaluer à leur juste valeur, la prise en compte des intérêts nationaux, elle a tout simplement reproduit un modèle de régionalisme de type élitiste.

D'un point de vue structuro-fonctionnel, l'érection de la ZLECAf soulève des interrogations quant à son fonctionnement avec les CÉR (voir l'article de Delchande Dibi, dans la rubrique « Réformes »). À propos de ces dernières, il est dit dans l'accord que des « zones de libre-échange des Communautés économiques régionales [...], servent de piliers, à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine [...] ». Pourtant la centralité des États dans le processus d'élaboration de l'accord, depuis sa formulation jusqu'à sa ratification, soulève des questions quant au rôle des CÉR.

Celles-ci, ne l'oublions pas, ne sont pas épargnées par les nombreuses critiques en termes de dysfonctionnement. Bien qu'utile à l'apprentissage du multilatéralisme à l'échelle sous régionale, l'une des critiques souvent formulées à l'égard des CÉR concerne leur caractère pléthorique. Le fait qu'il y a trop de CÉR et que plusieurs États appartiennent à plusieurs d'entre elles en même temps a des conséquences sur l'intégration régionale. Il est de nature à morceler le marché africain. Au grand nombre de petits marchés s'ajoute aussi le défi qu'il pose à la capacité des États, qui doivent, par exemple, assumer des contributions financières (quote-parts) obligatoires à chacune de ces CÉR. Il ne serait pas exagéré de dire qu'il existe autant de CÉR qu'il y a de niveau d'intégration en Afrique, ce à quoi s'ajoute des dissymétries à l'intérieur de chacune d'elles.

D'un point de vue de gouvernance, outre la confusion souvent remarquée sur le partage de responsabilités entre les États membres, les CÉR et l'UA, les spécialistes ont souvent relevé le manque de clarté de l'Acte constitutif et des documents d'orientation; toutes choses qui hypothèquent la capacité de l'UA (Malley, Robert (2019). Rappelons qu'avec le principe de « subsidiarité » explicitement approuvé pour la première fois par les dirigeants de l'UA, en novembre 2018, il est reconnu aux CÉR l'initiative en matière de paix et de sécurité dans leurs régions respectives, lorsqu'elles sont dans l'impasse sur des crises spécifiques.

Il reste que, au niveau sous régional, la capacité politique des CÉR est très limitée et n'inspire pas suffisamment de respect de la part de dirigeants africains (dont certains brillent par leurs boycotts des sommets africains); ce à quoi s'ajoutent des égoïsmes nationaux, la lourdeur administrative, la faiblesse des institutions démocratiques, l'insuffisance moyenne des résultats économiques, à quelques exceptions près. Elles présentent aussi un déficit politico-juridique qui se traduit par le non-respect des règles et directives communautaires (Makiadi, 2016). Bien qu'elles soient à même de servir à la ZLECAf d'instance administrative et de passerelle à l'intégration, il s'agit d'organisations à vocation économique, au potentiel inachevé. Certaines CÉR sont encore loin d'être devenues des unions douanières régionales et donc de s'imposer comme des blocs constitutifs d'une intégration continentale (CEA, UA et BAD, 2017). Si l'on considère le récent rapport de l'Indice de l'intégration régionale africaine (ARI) publié en mars 2019 à la Conférence des ministres au Maroc et bien que l'intégration dans les services ait contribué à plus de 53 % du PIB du continent (La Tribune Afrique, 2019), l'intégration au niveau sous régional accuse beaucoup de lacunes, dont un lourd déficit en infrastructures constituant ainsi un obstacle majeur au commerce intra régional (La Tribune Afrique, 2019).

Conclusion : Y croire ou en douter ?

Selon les experts, la ZLECAf aura un impact important sur le secteur manufacturier et industriel, le tourisme, la coopération intra-africaine et la transformation économique (Signé et Ven, 2019), soit 70 milliards de dollars d'ici 2040, comparé à une Afrique sans la ZLECAf. Cet optimisme est également partagé par les institutions internationales les plus reconnues en matière de prospective économique (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, entre autres). Cette dernière, par exemple, l'UNECA, anticipe une augmentation du commerce intra-africain de 15 à 25% d'ici à 2040 (Signé et Ven, 2019). Certes de nombreuses questions préoccupent encore les économistes qui s'intéressent à la ZLECAf : la subjectivité des acteurs en tant que négociateur des avantages tarifaires; la règle permettant de déterminer quel est le pays source d'un produit ou d'un service destiné à l'exportation-les fameuses règles d'origine (Draper, Chikura et Krogman); les processus et mécanismes d'harmonisation des régimes nationaux, notamment en vue de la phase 2 de l'Accord, entre autres. Certes aussi, lever les barrières entre les frontières ne va pas induire une circulation tous azimuts de biens et services, si la qualité des infrastructures (notamment routières, portuaires et aériennes) ne suit pas. La remarque s'applique également à l'épineuse question de la circulation des personnes. Nul doute, toutefois, que cet accord, aux caractéristiques d'une nouvelle génération d'accords de libre-échange (Mballa et Michaud, 2016), constitue un précieux atout pour les économies et l'intégration africaines. Souhaitons que la ZLECAf ne puisse pas, en même temps, offrir une fenêtre d'« opportunités » pour les pays hors zone, si la souplesse des mécanismes l'emporte sur la fermeté.

Références

Adnane, Khalid (2018). "La ZLEC et le projet d'intégration économique africaine", *Perspective Monde*, Université de Sherbrooke, [en ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=2570>

African Capacity Building Foundation (2017). "Repositionner les CER de l'Afrique en vue de l'intégration du continent : Abuja plante la semence", [en ligne], <https://www.acbf-pact.org/fr/media/news/repositionner-les-cer-de-l-afrique-en-vue-de-l-integration-du-continent-abuja-plante-la>

African Union (2018). *Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area*. March 21.

Commission économique pour l'Afrique, Union africaine et Banque africaine de développement Addis-Abeba (2017). *État de l'intégration régionale en Afrique: Vers la création de la zone de libre-échange continentale*, Éthiopie. [en ligne], https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria8_fre_fin_21nov.pdf

Commission européenne (2006). « Méthodologie d'évaluation de l'aide extérieure de la commission européenne. Outil d'évaluation, volume 4.

CNUCED/UNCTAD (2019). "Mission to unlock Africa's services sector", [en ligne], <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1988>.

Deloitte (2016). "2016 Africa private equity confidence survey: More capital being deployed – what about returns?" (Page consultée le 7 août 2019), Deloitte, Johannesburg, [en ligne], https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/za/Documents/financial-services/za_Africa_Private_Equity_Survey_29082016.pdf

Dia, Maimouna (2019). « L'Union africaine poursuit sa quête d'indépendance financière », *La Tribune Afrique*, 12 février.

Draper, Peter, Cynthia Chikura, et Heinrich Krogman (2016). "Can Rules of Origin in sub-Saharan Africa be Harmonized?" *German Development Institute Discussion Paper*.

Hadgbe, Donald Wolfgang (2018). « Croissance africaine. Des attentes à l'émergence de nouvelles puissances », dans *De la défiance aux défis. L'ère des grands bouleversements*, Institut Amadeus (Page consultée le 7 août 2019), Rapport 2018, [en ligne], file:///Users/charliemballa/Downloads/Rapport_2018_Institut_Amadeus.pdf

La Tribune Afrique (2019). L'intégration régionale en Afrique demeure toujours faible selon un rapport de l'ARI, Édition du 26 mars.

Luke, David and Jaime Macleod. "Bringing the AfCFTA about: Key factors for success." *International Center for Trade and Sustainable Development*. September 20, 2017. (<https://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/bringing-the-cfta-about-key-factors-for-success>).

Malley, Robert (2019). "Huit priorités pour l'Union africaine en 2019", International Crisis Group, Commentaire du 6 février.

Makiadi, Simão L. (2016). L'intégration régionale en Afrique: Un processus déjà ancien... pour quels résultats? *Mulemba*, Volume 6, no 12, p. 51-71.

Mballa, Charlie et Nelson Michaud, dirs. (2016). *La politique étrangère en bons termes : Guide lexical*, Presses de l'Université du Québec, 128 pages.

Nourou, Moutiou Adjibi (2019). « Intégration régionale africaine : l'Afrique du Sud championne continentale (CEA) » [en ligne], <https://www.agenceecofin.com/integration/2503-64909-integration-regionale-africaine-lafrique-du-sud-championne-continentale-cea>

Ollandet, Jérôme (2013), « Intégration régionale : forces et faiblesses des organisations sous-régionales », (Page consultée le 7 août 2019), Agence d'information d'Afrique centrale, [en ligne], <http://www.adiac-congo.com/content/integration-regionale-forces-et-faiblesses-des-organisations-sous-regionales>

ONU Info (2019). « Deux milliards de personnes de plus sur la Terre en 2050, selon l'ONU », New York, 17 juin.

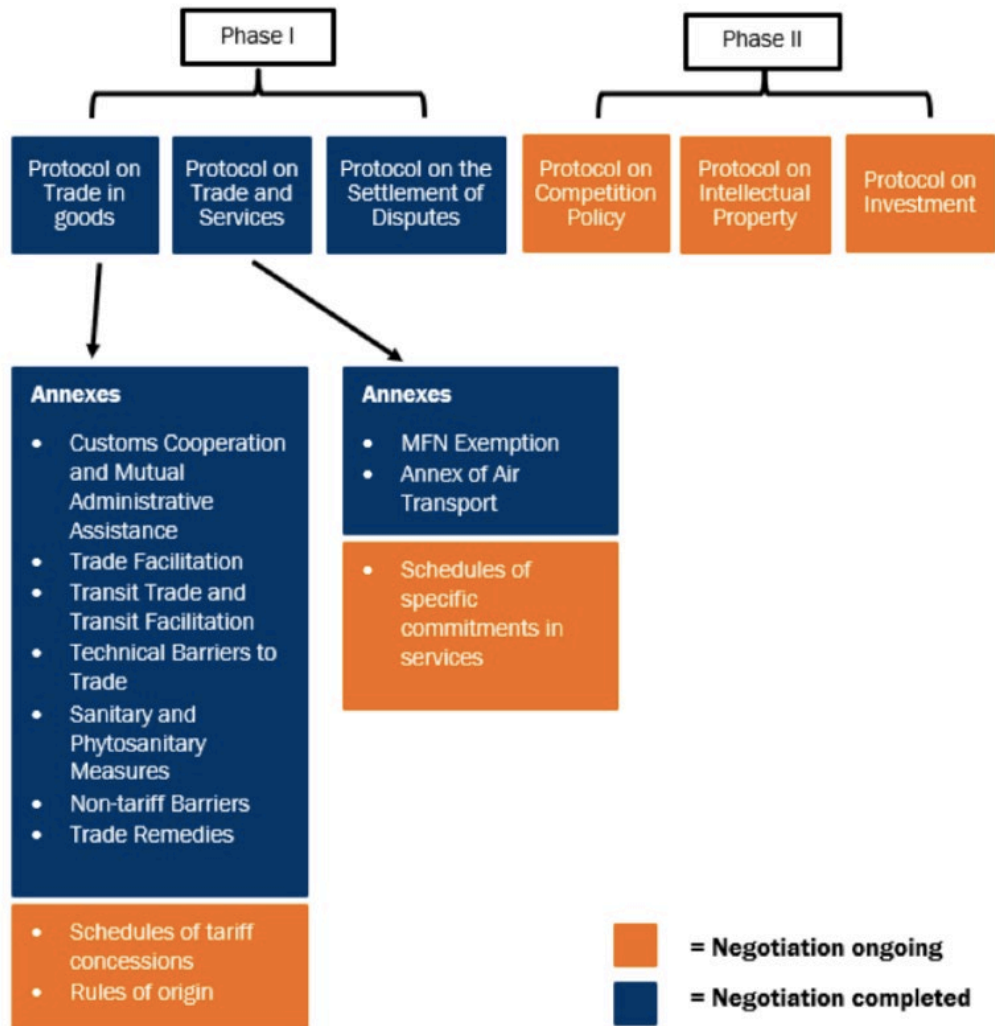
Signé, Landry et Colette van der Ven (2019). « Keys to success for the AfCFTA negotiations », Africa Growth Initiative at Brookings, Policy Brief, Mai.

Statista (2019). Number of conflicts in Sub-Saharan Africa from 2005 to 2018, by conflict intensity, [en ligne], <https://www.statista.com/statistics/262938/conflicts-in-sub-saharan-africa-by-intensity/>

Tralac. "African Continental Free Trade Area (AfCFTA) Legal Texts and Policy Documents." (<https://www.tralac.org/resources/our-resources/6730-continental-free-trade-area-cfta.html>)

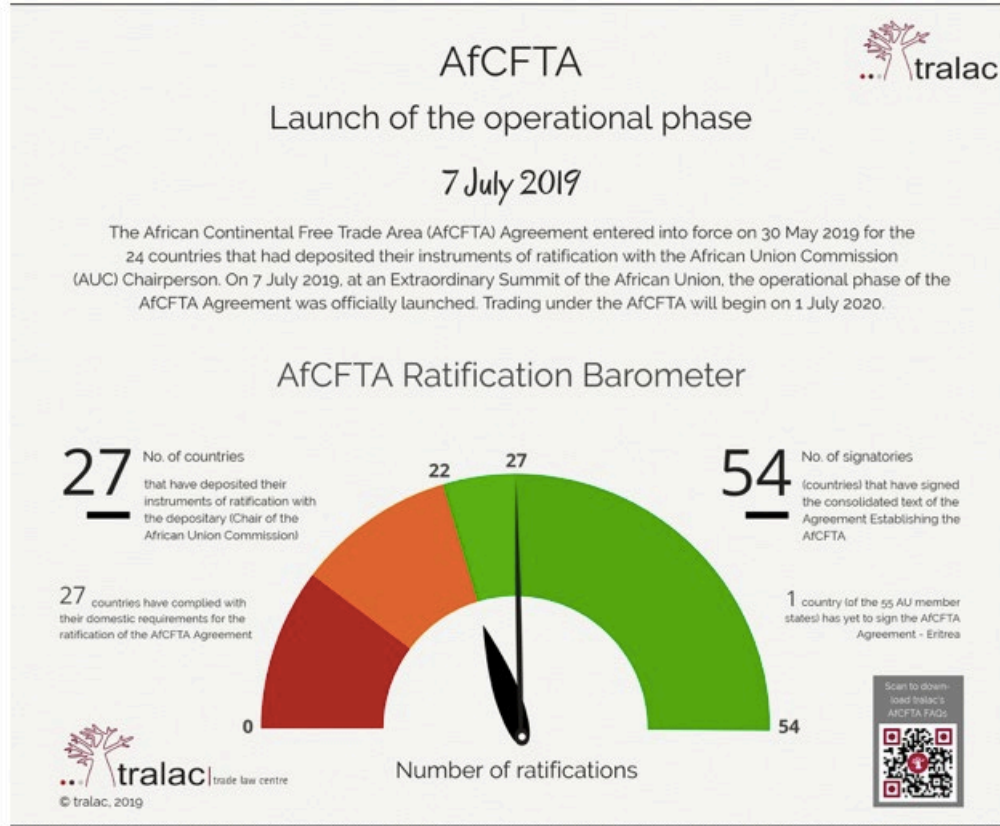
ANNEXE

Figure 1 : Processus diplomatique de mise en place de la ZLECAf



Source: Signé et Ven/Brookings (2019), d'après une adaptation de TRALAC, 2018.

Figure 2 : Baromètre de ratification de la ZLECAf (phase 1)



Source: TRALAC, juillet 2019.

Intégration et régionalisme africain : où en est l'Union africaine aujourd'hui? ¹⁰

Rafaâ Ben Achour

Professeur émérite

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

Hajer Gueldich

Maître de conférences agrégée en Droit international public

Université de Carthage- Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis

Membre élue de la Commission de l'Union africaine pour le droit international (CUADI)

Membre de l'équipe de son excellence Paul Kagamé sur la réforme institutionnelle de l'UA

Cet ouvrage rassemble les communications d'une rencontre internationale (sous le thème "Intégration et régionalisme africain ; où en est l'Union africaine aujourd'hui ?"), organisée par l'Unité de recherche en droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé, en coopération avec la Fondation Konrad Adenauer, jeudi 1er novembre 2018, au siège de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Université de Carthage). Cette journée d'étude a dressé un bilan évaluatif de l'intégration en Afrique, tout en traçant les limites, défis et obstacles de cette intégration et de ce régionalisme. Il s'agit d'une première dans la sphère universitaire et académique en Tunisie, le sujet étant très mal connu et rarement traité par des cercles académiques et universitaires dans ce pays. Ce fut l'occasion, pour les étudiants et les professionnels, de se pencher de plus près sur l'Afrique et sur le droit de l'Union africaine.

L'ouvrage est réparti en trois axes : (i) un bref aperçu du panafricanisme et du régionalisme africain ; (ii) la réalité de l'intégration en Afrique ; (iii) l'intégration en construction.

Première session : Bref aperçu du panafricanisme et du régionalisme africain

Pr. Rafaâ BEN ACHOUR, *Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis et Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples*, a présenté le rapport introductif de cette journée d'étude, qui passe en revue l'histoire, l'idéologie et l'évolution du panafricanisme, en tant que mouvement d'auto-affirmation et de réhabilitation des cultures et des peuples africains. Un mouvement qui s'est progressivement transformé en une force organisée ayant des objectifs non seulement culturels mais aussi politiques, visant l'unité et l'intégration des pays africains.

Dans son rapport introductif, le professeur Ben Achour a mis l'accent en deuxième lieu sur le panafricanisme en tant que force d'intégration. Il a conclu en affirmant que l'intégration africaine est un processus en cours, avec de fortes ambitions et de grandes attentes pour l'Afrique et pour les africains.

¹⁰ Le présent texte est un compte-rendu d'un ouvrage à paraître en octobre 2019 dans les éditions SIMPACT, Tunis.

Deuxième session : la réalité de l'intégration en Afrique

Pr. Robert DOSSOU, *Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de l'Université d'Abomey - Calavi du Bénin et Ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin*, s'est proposé de répondre à la question : **"L'Union africaine : une organisation d'intégration ou de coopération ?"**

Dans ses propos, il a rappelé le contexte politique du panafricanisme, les soubassements de la création de l'Organisation de l'Unité africaine en 1963 et sa transformation en 2002 en une véritable "Union africaine". Il a mis l'accent sur les textes africains relatifs à la protection des droits de l'Homme et la démocratie, ce qui constitue un véritable levier d'intégration sociopolitique du continent africain. Il a fini son intervention par rappeler la nécessité d'une configuration plus harmonisée entre l'UA et les communautés économiques régionales (CÉR), tout en signalant l'importance du processus en cours de réforme institutionnelle de l'UA, une question qui a été débattue au cours du Sommet extraordinaire de l'UA des 17 et 18 novembre 2018 à Addis Abeba et tout en encourageant l'implication des Universités et des académiciens dans ce processus d'intégration.

Son excellence M. Taieb BACCOUCHE, *Ex- Ministre des affaires étrangères et Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe*, a évoqué l'expérience de l'UMA à travers une intervention intitulée : **"Un exemple d'intégration sous régionale en difficulté : Les défis de l'intégration régionale en Afrique du nord"**.

Traçant la trajectoire de l'intégration africaine au sein de l'UMA, l'intervenant a rappelé les atouts et les potentialités de l'Afrique du nord, tout en mettant l'accent sur les obstacles, difficultés et nouveaux défis émergents (ralentissement du processus d'intégration au niveau maghrébin, faible intégration économique, lenteur dans la ratification des traités, réticence dans l'exécution des programmes déjà adoptés, adhésion multiples à de nouvelles entités sous régionales, modèles économiques divergents). Le Secrétaire général de l'UMA a rappelé qu'il a présenté au Sommet extraordinaire de Kigali, en mars 2018, un document unique concernant la ZLECAf (signé par les cinq États maghrébins). Il a aussi mis en exergue son plan d'action et ses efforts pour redynamiser et innover la stratégie d'intégration commune au sein de l'UMA et a évoqué les solutions envisageables pour plus d'intégration, plus d'internationalisation et plus de diversification de ce processus d'intégration maghrébine.

Troisième session : l'intégration en construction

Pr. Mutoy MUBIALA, *Fonctionnaire au Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et Professeur invité à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris Panthéon-Sorbonne)*, a évoqué la question de **"L'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique"**. Il a rappelé le cadre juridique normatif de création et de genèse du Conseil de paix et de sécurité africain depuis 2002 et autres mécanismes et organes d'appui pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans le continent africain. Il a abordé les questions de l'interaction et de l'harmonisation entre mécanisme continental de paix et de sécurité et les mécanismes parallèles au niveau sous régional (CER), du problème de financement (création du fond de la paix pour l'UA), des relations entre l'UA et l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix et de la sécurité, avec une plus grande coordination entre les deux organisations en la matière depuis quelques années.

Pr. Maurice KAMGA, *Secrétaire de la Cour internationale de justice à la Haye*, s'est proposé d'intervenir sur "**Régionalisme et justice internationale en Afrique**". L'intervenant a mis l'accent sur l'évolution de l'architecture de la justice en Afrique depuis la création de la Cour africaine de justice de l'Union (une sorte de fantôme judiciaire selon l'intervenant), jusqu'à la création de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, avec la création de nombreuses autres cours de justice au sein des CER. Il a rappelé que la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples est la seule qui existe pour l'instant, en attendant une nouvelle architecture judiciaire africaine avec la fusion entre deux cours et la création d'une nouvelle Cour africaine de justice et des droits de l'Homme avec compétence élargie en matière pénale (Protocole de 2014 portant amendement au Protocole de 2008 portant statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'Homme, un Protocole non encore entré en vigueur).

Il a passé en revue le domaine de compétence de ces différentes cours et a insisté sur les corrélations entre ces différentes institutions et le rôle qu'elles sont amenées à jouer à l'avenir. Il n'a pas manqué de relever les défis et obstacles quant à la future Cour africaine de justice et des droits de l'Homme, appelée à avoir des compétences aussi diverses et étendues.

Pr. Makane Moïse MBENGUE, *Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Professeur affilié à l'École de droit de Sciences Po, Paris* a livré une réflexion autour de "**Union africaine et régionalisation du droit international des investissements**". Il a rappelé qu'à la base, et contrairement aux questions relatives au commerce, l'investissement n'a pas été pensé pour faire objet de l'intégration pour des raisons politico-juridiques (échec de la multilatéralisation du droit d'investissement) et politico-économiques (compétition entre États africains), ce qui a privilégié la voie nationale et la voie bilatérale en matière de promotion et de protection des investissements. L'intervenant a passé en revue la décision des États africains de privilégier la voie de l'intégration juridique en matière de promotion et de protection de l'investissement, depuis 2006 avec la SADC, 2007 avec le COMESA, 2008 avec la CEDEAO, en plus des autres textes de soft Law. Il a signalé qu'en 2012, l'Union africaine a lancé le processus du Code panafricain des investissements afin de codifier les pratiques des différents pays africains en la matière, un processus de codification mené à terme en 2015.

L'intervenant a salué l'engagement des pays africains à dégager les principes normatifs de l'intégration juridique en matière de promotion et de protection des investissements, en dépit des divergences entre pays africains francophones et ceux anglophones à propos de la nature juridique et les effets juridiques de ce Code, supposé être un modèle et non un traité contraignant.

M. Ahmat BEN BARBONSOU, *Doctorant en sciences politiques/Gouvernance et Intégration Régionale de l'Université Pan Africaine (Programme académique universitaire de la Commission de l'Union Africaine)*, a présenté une communication intitulée : "**L'institutionnalisation d'une citoyenneté continentale : un préalable nécessaire pour l'intégration de l'Afrique**". Il s'est proposé de répondre aux questions suivantes : pourquoi faut-il une citoyenneté africaine dans le cadre du processus d'intégration du continent africain ? Comment instituer la citoyenneté africaine au milieu d'États souverains ? Quel est l'impact que la citoyenneté africaine pourrait avoir sur l'intégration de l'Afrique ?

L'intervenant a mis l'accent sur l'importance de reconnaître le rôle du citoyen en matière d'intégration des peuples d'Afrique, la question du renforcement des liens entre individus et organes d'intégration continentale et la question du recentrage de l'État-Nation en nouveau relai de l'intérêt continental. Il a conclu son exposé en admettant que les dirigeants africains devront faire le pas qui marquera l'histoire, en plaçant leurs ambitions à l'échelon continental, tout en donnant la possibilité aux peuples africains d'exprimer leur solidarité instinctive au-delà des contingences politiques faites de calculs personnels et d'égoïsme sous le couvert de la souveraineté nationale.

Pr. Léonard MATA LA TALA, *Maître de conférences en Droit public à la Faculté de droit de l'Université de Lorraine à Nancy*, a présenté une **"Approche comparative : L'Union africaine et l'Union européenne, quel modèle d'intégration ?"**.

L'intervenant a effectué cette comparaison entre les deux organisations continentales via quatre axes essentiels, à savoir le processus de création, les objectifs de l'Union, le cadre institutionnel et juridique et l'effectivité des valeurs pour conclure que l'Europe a choisi la voie d'une véritable intégration, comparée à l'Afrique dont le processus d'intégration est en cours de construction.

Il a conclu son brillant exposé en mettant l'accent sur l'importance de la démocratie et de l'implication des citoyens comme une force de contre-pouvoir afin de bâtir les véritables piliers d'une intégration africaine.

Deux autres articles viennent compléter les contributions de cette rencontre internationale: celui du **Pr. Mahmoud ZANI**, *Professeur et directeur du Centre de droit international et européen*, intitulé **"Vers un droit africain commun de la sécurité: à propos de l'organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL)"** et le texte du **Pr. Hajer GUELDICH**, *Maître de conférences agrégée à l'Université de Carthage et membre élue de la Commission de l'Union africaine pour le droit international*, intitulé **"L'accord portant création de la zone de libre échange continentale africaine"**.

REPÈRES

INTEGRATION RÉGIONALE /
TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES***Les Critiques des Accords de Partenariat Économique (APE): L'Organisation Mondiale du Commerce comme tremplin pour la signature des Accords de Libre-Échange UE/ACP***

L'auteur inscrit le libre-échangisme dans le cadre global des rapports Nord-Sud. Il revient sur les critiques souvent formulées par les « détraqueurs » des APE, dont les ONG, certains parlements en Europe, avec l'appui des pays du Sud eux-mêmes. La capacité des APE à porter le développement des États de l'Afrique y est mise en cause, au profit d'une thèse soutenant plutôt le potentiel de nuisance des APE, accusés de décimer les bases économiques déjà fragiles de la plupart des pays, au nom d'un libre-échange faussement asymétrique.

Pour approfondir :

Kamga Kamga, Louis (2019).

Les Critiques des Accords de Partenariat Économique (APE): L'Organisation Mondiale du Commerce comme tremplin pour la signature des Accords de Libre-Échange UE/ACP, Publication indépendante, 82 pages.

Modèle intégré d'évaluation des corridors de transport en Afrique: Contribution à l'évaluation des performances des corridors de transport en zone CEMAC pour la facilitation des échanges

L'ouvrage signé par Jean François Wounba, Alassane B. Ndiaye et George E. Nkeng présente la méthodologie d'élaboration d'une plateforme intégrée multidimensionnelle dénommée « CEMAC Corridor's Assessment Index » (CAI). Cette dernière agrège une batterie de vingt et huit indicateurs, regroupés en sept dimensions caractéristiques. Les lecteurs trouveront en l'ouvrage une démarche visant à pallier les insuffisances des modèles classiques appliqués à l'évaluation de la performance des corridors de transport en Afrique.

Pour approfondir :

Wounba, Jean François, Alassane B. Ndiaye et George E. Nkeng (2017). *Modèle intégré d'évaluation des corridors de transport en Afrique:*

Contribution à l'évaluation des performances des corridors de transport en zone CEMAC pour la facilitation des échanges, Presses Académiques Francophones, 228 pages.

Mondialisation, accords commerciaux régionaux et intégration de l'Afrique.

L'ouvrage analyse les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux en Afrique par le prisme de la mondialisation. Les auteurs y font l'éloge du multilatéralisme traditionnel, en considérant les difficultés rencontrées dans le cadre du plurilatéralisme, jugé sous-optimal. Analysant le système de l'OMC, Cécile Bastidon, Ochozias Gbaguidi, Azzedine Ghoufrane et Ahmed Silem décrivent les difficultés rencontrées pour arriver à un accord dans le cadre des négociations du cycle de Doha.

Pour approfondir :

Bastidon, Cécile, Ochozias Gbaguidi, Azzedine Ghoufrane et Ahmed Silem, dirs. (2017). *Mondialisation, accords commerciaux régionaux et intégration de l'Afrique*. L'Harmattan, 170 pages.

Afrique, Machreq, Union européenne. La Trilatérale du XXI^e siècle

Revenant sur les attentes à l'égard de la ZLECAf, signé le 21 mars 2018 à Kigali, Camille Sari analyse les enjeux de cet accord qui crée une zone de libre-échange réputée renforcer les rapports Sud-Sud. L'ouvrage recèle quelques recommandations, notamment en faveur d'un nouveau modèle de coopération entre les pays du Machreq, d'Afrique et d'Europe, dans le but de mettre en place des projets communs de création de chaînes de valeurs dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, industriels et des services.

Pour approfondir :

Sari, Camille (2018). *Afrique, Machreq, Union européenne. La Trilatérale du XXI^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 330 pages.

RELATIONS INTERNATIONALES

Africa's International Relations: Balancing Domestic and Global Interests Hardcover

L'ouvrage est une introduction à l'étude tant de l'Afrique dans les relations internationales que des rapports de pouvoir, des intérêts et de l'influence des idées sur les rapports entre les États africains, d'une part et ceux entre les États africains et le reste du monde, d'autre part. Les questions qu'il soulève sont nombreuses : Comment l'histoire a modelé les relations internationales des peuples et des États africains? Quel est le rôle joué par l'identité? Comment la politique étrangère et la politique intérieure interagissent-elles? Comment les États aux prises avec les tensions entre souveraineté et pressions extérieures s'y prennent-ils?

Pour approfondir :

Whitaker, Beth Elise et John F. Clark (2018). *Africa's International Relations: Balancing Domestic and Global Interests Hardcover*, Lynne Rienner Publishers, 418 pages.

GOUVERNANCE

Droit, pratique et réforme institutionnelle de l'Union africaine

Cet ouvrage a pour objectif principal de faire connaître aux lecteurs les règles de fonctionnement de l'Union africaine (UA) ainsi que les principes fondamentaux du droit de l'UA. L'ouvrage met en exergue le droit et la pratique de l'UA et ce, à partir de la présentation des différents organes de l'Union aussi bien politiques (Parlement, Conférence, Commission, Conseil exécutif, COREP), juridictionnels (Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples), financiers et économiques (Banque centrale africaine, Banque africaine d'investissement, Fond monétaire africain) et autres institutions et Commissions (Conseil de paix et de sécurité, Conseil économique social et culturel, Commission de l'UA pour le droit international, Organe consultatif de l'UA sur la corruption). Il reflète aussi l'évolution de ses communautés régionales (UMA, COMESA, CEN-SAD, EAC, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC) à la lumière de l'actualité internationale et des événements récents. De surcroît, le droit de l'UA est innovant sur un certain nombre d'aspects.

Un accent est mis sur un certain nombre de principes les plus originaux de l'Union dont le droit d'intervention dans un État membre, l'interdiction des changements anticonstitutionnels de gouvernement, le respect de la Démocratie et de la Bonne gouvernance, la protection des personnes déplacées internes et la zone de libre échange continentale africaine. L'activité de l'UA et de ses différentes composantes est riche et dense, d'autant plus que le continent africain connaît de profonds bouleversements géopolitiques nécessitant plus de coopération, plus d'intégration entre les pays et plus d'effectivité et d'efficacité dans l'action de l'UA. C'est la raison pour laquelle toute l'équipe du Président Rwandais Paul Kagamé se penche, depuis 2016, sur un certain nombre de réformes institutionnelles qui visent à améliorer le fonctionnement, la structure, le champ d'action et l'efficacité de cette organisation panafricaine.

La finalité de l'ouvrage aspire à ce que les jeunes africains qui prendront la relève et baliseront le terrain pour la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063, puissent acquérir de solides connaissances des différents principes qui régissent le fonctionnement de l'UA, ses différents départements ainsi que le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le développement du continent ; de maîtriser les règles juridiques existantes devant favoriser l'intégration africaine et de se familiariser avec les stratégies de l'UA pour la paix, la sécurité et la stabilité du continent.

L'ouvrage est destiné aux diplomates, avocats, magistrats, juristes, chercheurs, enseignants, étudiants, praticiens, ainsi qu'à toute personne intéressée par le droit et la pratique de l'UA, et ce dans un langage facile et accessible. Il est divisé en trois parties: (i) institutions et organes de l'UA; (ii) illustrations des principes innovants du droit de l'UA; (iii) réforme institutionnelle de l'UA.

Pour approfondir :

Hajer, Gueldich¹¹ (2019). *Droit, pratique et réforme institutionnelle de l'Union africaine* Éditions Simfact, Tunis (à paraître en octobre).

¹¹ Maître de conférences agrégée en Droit international public (Université de Carthage- Tunis)

Membre, CUADI/Équipe Paul Kagamé sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine

RÉFORMES

Union africaine : quel avenir pour les Communautés économiques régionales après la Zone de libre-échange continentale africaine ?

Delchande Dibi

*Doctorante, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire
Stagiaire en "Séjour de recherche doctorale" au CEIM, dans le cadre du Programme
d'excellence de la Commission de l'UEMOA*

Après de nombreuses années de tractations au sein de l'Union Africaine (UA), la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) adoptée le 21 mai 2018 est finalement entrée en vigueur le 30 mai 2019. Elle a été officiellement célébrée le 07 juillet 2019 au Niger. L'objectif visé est de réduire les tarifs douaniers sur 90 % des produits et créer une zone géographique continentale dans laquelle les biens, les services et les personnes devront circuler sans restriction. Une fois complétée, il s'agira de la plus grande zone de libre-échange au monde, censée regrouper 54 des 55 pays de l'UA (seule l'Érythrée n'y a pas adhéré) et fédérer ses huit Communautés économiques régionales (CÉR) officiellement reconnues. C'est donc un marché de 1,2 milliard de consommateurs pour un PIB d'environ 2 500 milliards de dollars (UA, 2019).

Le processus de mise en œuvre de la ZLECAf est prévu en deux phases. La première est structurée en trois protocoles relatifs au commerce des marchandises, aux services et au règlement des différends. Pour atteindre les objectifs fixés, cinq instruments opérationnels ont été adoptés. Il s'agit des règles des produits d'origine, de la suppression des barrières tarifaires en ligne, du lancement du système de paiement numérique de dédouanement et de l'observatoire africain de facilité du commerce. La seconde phase, qui débutera à la fin de l'année 2019, concerne les négociations sur les droits de propriété intellectuelle, les investissements intra-africains et la politique de la concurrence.

Cette initiative de libéralisation des échanges à l'échelle continentale est salubre, certes, mais il ne faut pas, pour autant, sous-estimer les efforts à déployer et surtout le temps nécessaire pour la rendre opérationnelle. À cette étape du processus, la question qui se pose est celle de savoir quel est le rôle des différentes CÉR dans la mise en œuvre de la ZLECAf ? Cette question en soulève deux autres : quelle peut être désormais la relation qui lie ces deux espaces d'intégration ? Qu'attendre des CÉR une fois la ZLECAf opérationnelle (phases I et II) ?

Le rôle des CÉR

Le rôle des CÉR peut se décrire selon divers facteurs.

Les facteurs historiques

Le processus d'intégration des pays africains a été motivé par la volonté de développer le secteur industriel et rendre la croissance plus endogène. Cela s'est traduit par une multiplicité d'accords

et de programmes à l'échelle continentale tels que le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Selon le plan prévu par l'Agenda 2063, le processus d'intégration devait débiter par l'union douanière, ensuite le marché commun et enfin l'union monétaire à l'horizon 2023. La stratégie adoptée consiste à renforcer la coopération entre les pays africains à travers les CÉR. Selon Arès et al (2016), il est demandé aux CÉR « *de rationaliser leurs activités, de coopérer davantage entre elles et de s'engager dans un certain nombre de projets phares communs, notamment dans les infrastructures, l'un des grands maillons faibles de l'intégration régionale* ». En effet, les CÉR constituent non seulement les piliers de l'intégration économique africaine, mais sont également des acteurs indispensables pour garantir la paix et la stabilité dans leurs régions respectives.

Les exemples de réussite partielle et de convergence de politiques commerciales

Dans l'optique du Traité d'Abuja, la majorité des pays membres se sont engagés dans des accords soit de libre-échange, soit d'union douanière avec un Tarif extérieur commun (TEC) et une harmonisation des politiques sectorielles. C'est le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui bénéficie de l'expérience de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour asseoir son union douanière avec un TEC appliqué depuis janvier 2015. Les concertations sont en cours pour l'avènement d'une monnaie unique CEDEAO d'ici à 2020 dénommée ECO, en remplacement du franc CFA en vigueur dans l'UEMOA. De même, l'Union douanière d'Afrique australe (SACU¹²) s'est engagée dans la mise en œuvre de plusieurs accords de libre-échange commerciaux tout en préservant les intérêts des pays membres les moins développés de cette Union. Des taxes sur le commerce international sont prélevées, versées dans un fonds commun et redistribuées ensuite sur la base des dispositions prévues à cet effet dans le traité de création. Cela a permis une bonne mise en œuvre des engagements de la SACU en tant qu'union douanière (UA, 2018). Enfin, certains pays membres de la CEEAC appliquent également la libre circulation. Ces expériences pourraient être améliorées, renforcées et vulgarisées sur le continent.

La mobilisation des ressources financières

Pour accroître l'efficacité dans le processus d'intégration, une division du travail a été faite entre l'UA, les CÉR et les États membres selon le principe de subsidiarité, lequel stipule qu'on ne passe au niveau supérieur que si cela est plus efficace. Aussi, pour contribuer au budget de l'UA, les États membres ont-ils convenu d'un prélèvement de 0,2% des importations éligibles mais à la discrétion de chaque État. De ce fait, les CÉR peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources financières régionales, par le biais des unions douanières à l'instar de la CEDEAO qui applique déjà cette ponction par le biais de son TEC.

La relation entre les CÉR et la ZLECAf

A bien des égards, si les CÉR sont un atout pour la ZLECAf, elles peuvent constituer un handicap à la mise en œuvre de cet accord.

L'expérience en matière commerciale et tarifaire

Un grand nombre de CÉR ont une expérience considérable en matière de libre circulation. En s'appuyant sur leurs acquis (ceux des unions douanières et zones de libre-échange régionales notamment), les CÉR peuvent être des relais dans la mise en œuvre des politiques élaborées au niveau continental. Elles pourraient entre autres contribuer à simplifier les démarches administratives aux frontières ; ce qui facilitera la circulation des marchandises, des services et des personnes de même que les échanges avec les autres CÉR. Cela est d'autant plus important

¹² Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland.

que le démantèlement des taxes douanières, dans le cadre de la ZLECAf, est censé débiter en 2020. D'un autre côté, les CÉR pourraient contribuer à la collecte des données commerciales et tarifaires en vue d'une consolidation au niveau continental. La coordination par les instances de la ZLECAf se ferait ainsi plus aisément.

Les opportunités d'affaires plus importantes

La mise en œuvre de la ZLECAf constitue une opportunité à la fois pour le secteur public, le secteur privé et la société civile des CÉR. Parlant du secteur privé, il est considéré depuis ces dernières années comme le 'nouveau pilier de l'intégration' (Arès et al, 2016). Deux objectifs ont été définis : promouvoir d'une part les chaînes de valeur mondiales en vue d'une insertion rapide des économies africaines et d'autre part développer le secteur numérique pour booster la croissance économique. En effet, l'élimination des entraves facilitera l'accès non seulement à de nouveaux marchés, avec un potentiel continental d'environ 1,2 milliard de consommateurs, mais également aux investissements étrangers avec l'affluence des partenaires d'affaires sur le continent. En outre, les entreprises seront plus efficaces pour accroître leurs bénéfices avec désormais une facilité d'accès aux intrants à prix réduits ainsi qu'aux transferts technologiques (MCIPPME, 2019). Concernant le secteur public et la société civile, la ZLECAf contribuera à accélérer la transformation structurelle de l'économie à travers sa politique d'industrialisation, qui favorise la création d'emplois, le développement du capital humain et l'amélioration du bien-être social à travers l'entreprenariat, l'abondance des prêts à la consommation et des biens et services. C'est pourquoi, lors de la présentation du rapport annuel 2019, le président de la Banque africaine de développement Akinwumi Adesina pouvait affirmer : « *une Afrique sans frontières n'est pas seulement un idéal politique. Elle pourrait également constituer le fondement d'un marché continental concurrentiel pour accélérer la croissance et rendre le continent plus compétitif dans le commerce mondial et les chaînes de valeur* » (BAD, 2019).

L'insuffisante performance des CÉR

Malgré les succès des CÉR évoqués plus haut, il faut reconnaître que de nombreuses entraves persistent. Il existe une disparité aussi bien entre les CÉR qu'entre les pays membres. Certaines d'entre elles sont à un niveau plus avancé que d'autres. A titre d'illustration, au niveau de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE¹³), alors que le Kenya a rapidement procédé à la libéralisation totale sur son territoire, une période de libéralisation de cinq ans a été accordée à la Tanzanie et à l'Ouganda pour une catégorie bien définie de produits (UA, 2018). De plus, la CAE a négocié un Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne en attente de mise en œuvre.

Les CEEAC¹⁴/CEMAC¹⁵, elles, disposent d'un TEC appliqué uniformément à tous les pays membres. Cependant la période de libéralisation asymétrique entre les pays en développement et les pays les moins avancés, tous membres de l'union douanière, risque de compromettre la bonne application du TEC (UA, 2018). Même au niveau de la CEDEAO des barrières tarifaires et non tarifaires persistent. Cela constitue une entrave dans la mise en œuvre de la ZLECAf.

L'insuffisante volonté politique et la réticence des grands pays

¹³ La CAE regroupe : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

¹⁴ La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale regroupe 11 États membres : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo ou Congo-Brazzaville, le Congo Démocratique ou Congo-Kinshasa, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Rwanda, Sao Tome & Principe et le Tchad.

¹⁵ La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale est composée de 6 États membres appartenant tous à la CEEAC : le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo ou Congo-Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Tchad.

Les faits précédemment évoqués mettent en exergue des disparités régionales qui existent sur le continent entre les pays membres des différentes CÉR. Pour ces derniers, la difficulté majeure réside dans la levée effective de toutes les barrières à la libre circulation. De plus, le retard et la disparité de développement entre les pays d'une même CÉR finira par ralentir l'initiative continentale. En effet, l'insuffisance des infrastructures de transport et la dégradation avancée de celles déjà existantes d'une CÉR à l'autre va à l'encontre de l'ambition d'accroître le commerce intra africain de 15% à 60%. Les CÉR se sont accordés sur la promotion des infrastructures de transports. Chaque pays s'est engagé à améliorer son secteur des transports sur son territoire sans que cela n'apparaisse dans la pratique comme une priorité.

Par ailleurs, le souci de préservation de souveraineté des grands pays africains peut constituer une entrave supplémentaire à la mise en œuvre effective de la ZLECAf. En effet, une telle situation concourt à ralentir l'application des réformes pour le processus de désarmement tarifaire continental. Le Nigéria notamment, qui, en plus d'avoir le PIB le plus élevé du continent, représente à lui seul un marché de 185 millions d'habitants. Ce dernier poursuit un agenda plutôt national et régional que continental (Jacquemot, 2019). À côté de cela, il existe de nombreux accords commerciaux au niveau tant bilatéral que multilatéral, dans lesquels se sont engagés les pays membres des CÉR. Dans son premier rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique faisait remarquer que sur les 53 pays africains d'alors, 26 appartenaient à deux communautés, 20 à trois, et deux à quatre communautés. Cette situation entraîne des chevauchements dans les engagements à exécuter pouvant altérer l'engouement des gouvernants africains à mettre en œuvre les différentes réformes continentales compte tenu des gains nationaux. Pour pallier ces entraves, les États membres ont proposé que la libéralisation tarifaire soit d'abord effective au niveau des unions douanières selon leurs traités de création avant de l'étendre au niveau continental (UA, 2018).

Le niveau élevé de pauvreté des populations africaines

En 2015, l'Afrique subsaharienne abritait plus de la moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,90 dollar par jour. Selon les projections de la Banque Mondiale de 2018, il ressort que l'Afrique subsaharienne concentrera près de 90% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2050. Cela a pour effet de favoriser un retard au niveau de la croissance économique des pays africains en général. Les réformes envisagées pour résoudre ce problème méritent d'être approfondies en vue d'une accélération du processus d'intégration. Cela passe par une implication active des États, d'abord au niveau national, puis au niveau régional pour aboutir enfin au niveau continental. Les actions à promouvoir sont notamment la pratique de la bonne gouvernance, la redistribution équitable des ressources nationales, la lutte contre la corruption et la fraude....

L'avenir des CÉR dans la ZLECAf

L'avenir des CÉR dépend des pays membres et passe par des réformes, des efforts de convergences, sans oublier le chantier des règles d'origine.

La nécessaire réforme des CÉR

La mise en œuvre de la ZLECAf est un projet très ambitieux qui nécessite, à différents niveaux, des expertises diverses. Une fois implantée, la ZLECAf se doit de survivre et d'assurer sa suprématie sur tout le continent africain. Pour ce faire, la décentralisation des pouvoirs pourrait être une option. En effet, vu l'expérience déjà acquise des CÉR, ces dernières pourraient être intégrées à l'UA. Elles seraient ainsi réformées en tant qu'institutions régionales décentralisées avec des représentations pays chargées de l'application et du contrôle des politiques continentales pour le bon fonctionnement de la ZLECAf.

La stratégie de convergence normative

A l'instar des CÉR, des critères de convergence continentale pourraient être définis et mis en œuvre dans un premier temps au niveau régional pour finalement aboutir à une convergence continentale. Vu que les niveaux d'intégration des CÉR sont différents, les critères et les échéances pourraient être adaptés selon le cas avec un horizon commun.

Un accent particulier doit être mis sur la convergence institutionnelle moteur du processus d'intégration régionale conformément à la théorie de l'intégration. Cette intégration institutionnelle devra s'atteler à coordonner et harmoniser les normes, les procédures et les politiques nationales. Les initiatives au niveau régional doivent être encouragées au détriment des actions individuelles des pays afin de réduire les coûts de transactions et donc améliorer la compétitivité. A cet effet, la SADC a élaboré un agenda nommé « Regional Indicative Strategic Plan ». Cet agenda définit aux pays membres, les indicateurs et objectifs macroéconomiques ainsi que les paramètres de coopération monétaire et budgétaire. C'est également le cas de la CEDEAO qui a élaboré les critères de convergences à atteindre.

L'élaboration des règles d'origine

Il est important de définir les critères en vue de déterminer le pays d'origine d'un produit à travers un Certificat d'Origine. Ces critères permettront de développer le commerce régional, de créer des emplois et de promouvoir l'innovation technologique. L'objectif est de neutraliser la concurrence entre les produits importés de pays tiers et les produits régionaux. L'expérience en la matière de certaines CÉR telle que la CEDEAO, bien que n'étant pas un succès total, peut servir de base de réflexion. Malheureusement, un tel exercice peut s'avérer très complexe et fastidieux non seulement dans sa conception mais également dans son application, une fois défini (difficulté d'appropriation par les acteurs, mauvaise compréhension des règles). Le véritable enjeu restera de parvenir au respect des règles d'origine. Ainsi une solution pourrait être que 50 % de la valeur ajoutée du produit soit originaire d'Afrique (Jacquemot, 2019).

Conclusion

Tel qu'il a été démontré, la mise en œuvre effective de la ZLECAf offrira de nombreuses opportunités aux CÉR africaines, notamment en termes d'élargissement du marché, d'accélération du développement et d'amélioration du bien-être des populations. En contrepartie, l'UA pourra s'appuyer sur les acquis de ses CÉR pour asseoir son projet d'unification continentale. C'est donc une relation d'échange de 'bons procédés' entre les deux espaces. Il est vrai que le chemin est encore long pour atteindre les objectifs visés et beaucoup reste à faire, surtout au niveau de la réelle volonté des autorités dirigeantes, mais aussi des moyens à utiliser pour faciliter le processus en cours. Il reste, de surcroît, à faire pour réduire les écarts de niveaux de développement entre les pays membres. Toutefois, les gains attendus justifient les efforts nécessaires pour relever le défi et, « l'union faisant la force », cela requiert une solidarité véritable.

Références

Arès, Mathieu, Éric Boulanger et Christian Deblock (2016). « D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ? », *Revue Interventions économiques*, n 55, 29 juin.

BAD (2019), *Perspectives économiques en Afrique 2019*, rapport, [en ligne],

https://www.lepoint.fr/economie/afrique-les-defis-majeurs-a-relever-en-2019--18-01-2019-2286977_28.php

Banque mondiale (2018). *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : compléter le puzzle de la pauvreté*.

Blanchard Sandrine (2019). « La Zlec lancée le 30 mai 2019, oui mais... ». Dossier thématique *Jeunes en Afrique*, 29 mai, [en ligne], <https://p.dw.com/p/3JSMt>

CEA (2004). *État de l'intégration régionale en Afrique*. Rapport.

Jacquemot Pierre (2019). *Les dix enjeux de la zone de libre-échange africaine*. Les dossiers WillAgri

L'Obs et AFP (2019), « Sommet UA: lancement "historique" de la zone de libre-échange africaine », article de journal, 07 juillet, [en ligne],

<https://www.nouvelobs.com/monde/20190707.AFP0016/sommet-ua-lancement-historique-de-la-zone-de-libre-echange-africaine.html>

Ministère du commerce de l'industrie et de la promotion des PME, MCIPPME (2019). *Fiche technique de la Zone de Libre-Echange Continentale de l'Afrique (ZLECAf)*. République de Côte D'Ivoire.

TWN-Africa et CAPC (2016). Colloque sur la Zone de Libre-échange Continentale (ZLEC): la Cohérence Interne et les Menaces Externes. Rapport. 29 février-1^{er} mars.

Union Africaine (2018). *Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine*. Kigali, 21 mars.

Union Africaine (2019a). *Rapport de la quatorzième réunion du forum de négociation de la zone de libre-échange continentale africaine (FN/ZLECAF)*.

Union Africaine (2019b). *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, le résumé exécutif*. Comité Technique Spécialisé sur la Finance, les affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, Yaoundé, Cameroun, 4-6 Mars.

The Implications of the African Continental Free Trade Agreement

Raoudha Hidri

Doctorante

*Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis
Université de Carthage*

The world is witnessing a remarkable shift in economic policy, while most western countries are waging trade wars, nourishing populism, exiting unions, advocating individualism and protectionism, African leaders took a different path, tuning out of today's trends tuning in a longed for unity.

Some would argue that Africa has been an onlooker to the greatest shifts in economic policy, a bystander to economic booms that other trade blocs have experienced in recent decades and a late bloomer in global integration. This could be traced back to a multitude of factors, to name a few, Africa's history and the effects of colonialism, the nature of the governance, the choices made after independence at the origin of the delay.

Today, Africa is still recovering from past wounds. However, its leaders reached a level of maturity and political conscious to choose unity over fragmentation, the only salvation of a young continent "An integrated, prosperous and peaceful Africa, driven by its own citizens and representing a dynamic force in International arena." This being the Pan African vision of Agenda 2063, the cornerstone for continental integration.

Boosting economy being the ultimate tool for prosperity and development, the African Union crafted the African Continental Free Trade Area agreement¹⁶ (AfCFTA) one of the flagship programs targeting the rapid transformation of the continent. The IMF in a May report described the free-trade zone as a potential "economic game changer" of the kind that has boosted growth in Europe and North America.

The AfCFTA entered into force on 30 May 2019,¹⁷ and entered its operational phase on the 7th of July 2019 after the 12th Extra-Ordinary African Union Summit in Niamey, Niger. AfCFTA is aimed to cover more than 1.2 billion people and over \$3 trillion in GDP while creating the biggest continental market in the world the largest since the creation of the World Trade Organization in 1994. During the day-long summit, African Union officials announced the launch of five "operational instruments"¹⁸ of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) with African

¹⁶ At the 2012 African Union summit in Addis Ababa, leaders agreed to create a new Continental Free Trade Area by 2017. At the 2015 AU summit in Johannesburg, the summit agreed to commence negotiations. This began a series of ten negotiating sessions which took place over the next three years.

¹⁷ The total number of countries that have ratified the AfCFTA is 25.

¹⁸ Each phase was launched by different Heads of State and Government that included President Cyril Ramaphosa of South Africa, President Abdel Fattah El Sisi of Egypt who is current Chairperson of the AU; Mr. Moussa Faki Makamat, the Chairperson of the African Union Commission; and President Mahamadou Issoufou of Niger, who is the Champion of the AfCFTA.

nations agreeing to shared "rules of origin, the monitoring and elimination of non-tariff barriers, a unified digital payments system and an African trade observatory dashboard".

A turning point in Africa's integration, a bold movement and a "diplomatic" achievement have been quite remarkable from African Leaders and an optimistic plan for the Continent. "An old dream is coming true, the founding fathers must be proud," said AU commission chairman Moussa Faki, adding that AfCFTA would create "the greatest trading area in the world."

The numbers are astonishing and the promises are great. However, great challenges lie ahead of the implementation of the AfCFTA. An implementation that will challenge policy makers and the regulatory framework of Member States' capacity to evolve, adopt and adapt within the new legal norm that is AfCFTA which incorporates an institutional roadmap in Article 9 Institutional Framework for the Implementation of the AfCFTA according to which " The institutional framework for the implementation, administration, facilitation, monitoring and evaluation of the AfCFTA shall consist of the following:

- (a) the Assembly;
- (b) the Council of Ministers;
- (c) the Committee of Senior Trade Officials; and
- (d) the Secretariat."

Africa doesn't have a good track record in implementing agreements made in the past which justifies the resistance to change, the fear of the unknown, the lack of competence, the low trust and the temper fad which have stirred the debates and negotiations of the convention. While many countries have battled to reach their balance within the framework of the Regional Economic Communities (RECs) some failed drastically in doing so such as the Arab Maghreb Union (UMA) which was primarily viewed as an economic strategy that would capitalize on the region's assets and relaunch the Maghreb as a trade hub but catastrophically failed to do so, the organization has remained dormant since its last summit held in 1994 in Tunisia and little of the treaty's principles have been honored. An array of regional trade blocs such as the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), Community of Sahel-Saharan States (CEN-SAD), East African Community (EAC), Economic Community of Central African States (ECCAS), Economic Community of West African States (ECOWAS), Intergovernmental Authority on Development (IGAD), Southern African Development Community (SADC)) are trying to maximize the effectiveness of the available treaties, but what prevented earlier treaties from working must not be allowed to frustrate the implementation of AfCFTA. Chief among the reasons preventing the satisfactory implementation of the RECs which could be also reflected on the AfCFTA, is unwillingness of governments to surrender sovereignty of macroeconomic policy making, have hindered the progress of economic integration in Africa.¹⁹ The failures are due to a combination of inadequate prerequisite technical capacities and the lack of political and economic will on the part of the governments and non-government operators in the affected sectors.

¹⁹Geda, Alemayehu & Taye, Haile. (2008). Regional Economic Integration in Africa: A Review of Problems and Prospects with a Case Study of COMESA. *Journal of African Economies*. 17. 357-394. 10.1093/jae/ejm021.

A new set of complex legal mechanisms will potentially compromise the farfetched stability and business dealings and will certainly cause a disruption within the stakeholders which are not only government actors, but also private economic actors which are the steering wheel of the economy. An overview past Nigeria's long hesitation to join the AfCFTA is useful to understand the legitimate fears and on field challenges of the AfCFTA. Nigeria was initially worried that by exposing its manufacturers to greater competition citing the ineffectiveness of the Economic Community of West African States (ECOWAS) trade liberalization scheme, pointing out that Burkina Faso and Benin already restricted some Nigerian trade activity and that the deal could force some of them out of business and drive up unemployment. However, after consulting extensively prior to signing the AfCFTA, Nigeria backed the deal.

The African Union decision to simultaneously pursue regional integration initiatives and continental development to boost the continent's economy will not only challenge the economy of member states but also the regulatory framework and legal pillars each member state rests on. It will lay bare the states and government tools to adapt to ever-changing laws. Political leaders are wary of concurrent use of the AfCFTA and the RECs pointing out that the relationship between the two instruments is complex which will challenge the business environment for the operations the RECs enterprises and already established customs that were agreed upon thereby jeopardizing integration process. The Preamble to the AfCFTA Agreement says the RECs are building blocks "towards the establishment of the African Continental Free Trade Area". This Agreement also promises to resolve the challenges of overlapping RECs membership.

The convention has considered this case scenario, and confronted the legitimate fear of many countries during the negotiations, and tried to remedy to the imminent risk of overlapping legal regimens and shed some light on it in Article 19 of the convention stating the following scenarios:

"1. In the event of any conflict and inconsistency between this Agreement and any regional agreement, this Agreement shall prevail to the extent of the specific inconsistency, except as otherwise provided in this Agreement.

2. Notwithstanding the provisions of Paragraph 1 of this Article, State Parties that are members of other regional economic communities, regional trading arrangements and custom unions, which have attained among themselves higher levels of regional integration than under this Agreement, shall maintain such higher levels among themselves."

The AfCFTA legal instruments will deal with all these disciplines in separate Protocols, albeit by only foreseeing cooperation arrangements in most of them. The spirit of article 19 means that customs unions such as the Southern African Customs Union (SACU) and those planned for in some of the RECs, as well as the Tripartite Free Trade Area (TFTA), once in force, shall also be maintained. However, when it comes to their implementation, a long way rests ahead challenging the already thin pillars the RECs are resting upon.

In fact, implementation will require a wide spectrum of follow-up action by the State Parties. New national laws and institutions will be necessary so that the AfCFTA does not undermine the strides of regional integration already made in the regional trade blocs and it is important to note that not all African States have the necessary arrangements or legal apparatus to succeed. The road map established within the AfCFTA is far from constituting the *modus operandi* of the desired

integration. A lot is yet to be done, a construction from down to bottom, from member states, to regions to the continent.

FOCUS

Ladybird (Ghana): Première compagnie de transport au monde centrée sur les femmes.

« La femme d'abord » (Ladies first), pourrait-on dire! Le Ghana est le premier pays « au monde » qui innove, par le bas, avec des mesures correctrices de discrimination positive, du moins dans le domaine du Transport. En constituant son équipe de conducteurs uniquement de femmes, Ladybird offre une expérience exemplaire inédite : aider les femmes à se lancer dans des industries à prédominance masculine, en particulier dans le secteur de la logistique industrielle. En attendant une emprise totale des postes de direction par les femmes...

Pour approfondir

Ladybird

<https://www.ladybirdlogistics.com/>

Des bouteilles et sacs en plastique à « usage unique » interdits au Kenya

Beaucoup de pays, occidentaux notamment, s'orientent de plus en plus vers l'interdiction des sacs en plastique, comme mesure de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. En Afrique, le Kenya est l'un des rares pays où tout commerçant ou tout usager qui fabrique, porte, transporte ou importe des sacs en plastique est passible sinon d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à quatre ans, du moins, d'une amende de 19 000 à 38 000 dollars US. Cette mesure de 2017 a été suivie par une autre mesure, annoncée en 2019, d'interdiction de bouteilles en plastique, devant prendre effet en juin 2020.

Pour approfondir

Uhuru Announces Ban on Plastic Bottles

<https://www.kenyans.co.ke/news/>

« Joindre l'agréable à l'utile » : le délestage électrique n'est pas une fatalité! Pourquoi ne pas suivre l'exemple du Ghana!

Produire de l'électricité au moyen de l'énergie dépensée par les enfants, comment cela est-il possible? Le Ghana innove, en trouvant des solutions à des problèmes d'électrification en zone rurale! Quand les enfants jouent, l'énergie qu'ils dégagent est transformée pour éclairer aussi bien leurs salles de classe que les résidences des parents.

Pour savoir comment

Inspire Africa

<https://fr.euronews.com/2019/06/08/au-ghana-l-energie-des-enfants-transformee-en-electricite-inspire-africa>

Du « Pot » à des fins médicales! Le Lesotho prend les devants

Au sein d'un continent traditionnellement conservateur, le Lesotho, pays d'Afrique territorialement encerclé par l'Afrique du Sud, est devenu, depuis octobre 2017, le premier pays

africain à accorder des permis pour la culture, la transformation et l'exportation de la Marijuana à des fins médicales. Verve Dynamics, une entreprise sud-africaine, entend bien inonder l'Europe et l'Amérique du Nord du pot « made in Lesotho ».

Pour approfondir

Lesotho Ramping Up Cannabis Cultivation

<https://grizzle.com/lesotho-cannabis-cultivation/>

L'Afrique du Sud s'illustre encore une fois par ses exploits scientifiques exceptionnels!

Près de 50 ans après avoir réalisé la première transplantation cardiaque utilisant un cœur humain, les chirurgiens sud-africains s'illustrent comme pionniers en matière soit de transplantation de l'organe génital masculin (2015), soit de greffe d'osselets fabriqués (greffe d'oreille « pionnière ») grâce à l'impression 3D, intervention visant à réduire la surdité (2019).

Pour approfondir

Man gets world's first successful penis transplant after botched circumcision

<https://www.theguardian.com/world/2015/mar/13/south-africa-man-penis-transplant>

SOUS LA LOUPE

Josiane Lkenfack
Doctorante en Éducation
University of Alberta

Changements climatiques

28 - 30 août 2019 | Addis-Abeba, Éthiopie :
 HUITIÈME CONFÉRENCE SUR LE
 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE
 DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE (CCDA VIII)

Le Secrétaire général (SG) de l'ONU, António Guterres a convoqué une conférence pour l'action pour le climat à laquelle tous les dirigeants sont invités à présenter des plans concrets et réalistes pour renforcer leurs contributions déterminées au niveau national d'ici 2020. Cette conférence s'inscrit dans la perspective d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45% au cours de la prochaine décennie, et à zéro émission nette d'ici 2050, objectif fixé dans le rapport du GIEC.

Opportunités d'affaires et d'investissements

28 – 30 août 2019 | Nairobi, Kenya: MODERN
 AIRPORTS AFRICA SUMMIT 2019

Le sommet vise à faire connaître les projets récents en matière de transport aérien en Afrique, saisir les enjeux liés au potentiel économique des aéroports en Afrique et discuter des opportunités d'affaires avec les parties prenantes.

4 - 5 septembre | Montréal, Québec : 9^e
 ÉDITION DU FORUM AFRIQUE EXPANSION
 2019

Organisé depuis 2003 avec l'appui des gouvernements canadien et québécois, le forum Afrique Expansion vise à accroître l'investissement privé et les partenariats entre l'Afrique et le Canada. Plusieurs panels

y sont prévus (« Faire des affaires en Afrique »; « Les défis de l'industrialisation de l'Afrique » et un « Déjeuner-conférence : Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Une intégration porteuse en termes de commerce et d'investissements. »

4 - 6 Septembre 2019 | Cape Town, Afrique du
 Sud : 28^e FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL
 SUR L'AFRIQUE

Sur le thème « Shaping Inclusive Growth and Shared Futures in the Fourth Industrial Revolution », le Forum se penchera sur les priorités stratégiques régionales de l'Agenda 2063, sur la base de quatre programmes de suivi, relatifs à l'innovation, la coopération, la croissance et la stabilité.

Culture

5 – 8 septembre 2019 | Laval, Québec :
 SYMPOSIUM INTERNATIONAL DES
 CULTURES AFRICAINES ET D'ASCENDANCE
 AFRICAINE – SICAAF 2019

Opale Communications et le Centre Opale pour la diversité, l'égalité et l'inclusion (CODEI), nouveau membre de la famille Opale Magazine, accompagnés de la télévision régionale de Laval et de partenaires privés et institutionnels, organisent le SICAAF dans l'optique de promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine et de l'influence des cultures africaines et d'ascendance africaine en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.

18 - 22 septembre 2019 | Luanda, Angola :
 BIENNALE DE LUANDA: FORUM
 PANAFRICAIN POUR LA CULTURE DE LA
 PAIX

En retenant trois pôles pour sa biennale (forum des partenaires: alliance pour l'Afrique; forum des idées, des jeunes et des femmes; et festival des cultures), la biennale de l'Union africaine organisée à Luanda vise à faire croître le Mouvement panafricain pour une culture de paix et de non-violence par l'établissement de partenariats impliquant des gouvernements, la société civile, les communautés artistique et scientifique, le secteur privé et des organisations internationales.

Mobilisation des ressources domestiques

24-26 septembre 2019 | Malabo – Guinée équatoriale : DEUXIÈME DIALOGUE SUR LA POLITIQUE D'IMPLÉMENTATION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE

Pour sa deuxième édition, le dialogue sur la politique d'implémentation du programme de développement des infrastructures en Afrique de l'Union africaine sera principalement axé sur les sous-secteurs du transport maritime et sur la facilitation de l'accès aux zones rurales et lointaines pour la prochaine décennie. Plateforme aux États-membres, il sera l'occasion de discuter, entre autres, de la mobilisation des ressources domestiques.

Transformations digitales

23 - 25 octobre 2019 | Abidjan, Côte d'Ivoire : 14ème CONFÉRENCE ET EXPOSITION INTERNATIONALE SUR LES TIC APPLIQUÉES À L'APPRENTISSAGE, À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Sous le thème « Les clés de l'avenir : capacité d'apprentissage et employabilité », la Conférence eLearning Africa 2019 mise sur la capacité d'apprentissage et

l'employabilité comme attributs essentiels dont les Africains auront besoin pour faire face à l'économie mondiale en mutation rapide. Une dizaine de sous-thèmes ont été retenus couvrant une variété de dimensions relatives à l'innovation en matière technologique.

Lutte contre la corruption

25 - 29 novembre 2019 | Abidjan, Côte d'Ivoire : CONFÉRENCE SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE EN AFRIQUE, CLPA-2019

Organisée par le Centre de la politique foncière en Afrique, dans le cadre de la lutte contre la corruption sur le continent africain, la troisième édition de la Conférence sur la politique foncière en Afrique est une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement. Elle a pour thème : « Remporter la lutte contre la corruption dans le secteur foncier : voie viable pour la transformation de l'Afrique ».

Droit international et droit communautaire

24 - 25 octobre 2019 | TUNIS, TUNISIE : CONFÉRENCE INTERNATIONALE "LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES RÉGIONALES ET SOUS RÉGIONALES EN AFRIQUE".

L'Unité de recherche en droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé (Université de Carthage), sous la direction des professeurs Rafâa Ben Achour et Hajer Gueldich, avec la coopération de la fondation Konrad Adenauer, compte organiser un colloque international intitulé " Les juridictions internationales et régionales et sous régionales en Afrique", les 24 et 25 octobre 2019 à Tunis.

VIGIEAFRIQUES

À propos du bulletin

VigieAfriques est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques (CAP-Afriques), partenaire du CEIM. Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une de ses cinq rubriques.

Rubriques

TENDANCES (1500 mots) : Identification des avancées théoriques et des pratiques émergentes au niveau mondial.

REPÈRES (75 à 750 mots) : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique.

RÉFORMES (600 mots) : témoignages ou expériences de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques.

FOCUS (2000 mots) : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier des axes de recherche de CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation.

SOUS LA LOUPE (500 mots) : Actualités ou événements à surveiller.

Information pour les auteurs

Les textes soumis à *VigieAfriques* ne doivent pas être déjà parus dans une autre publication. Leur contenu engage la responsabilité personnelle de leur auteur. Ni le CEIM ni CAP-Afriques ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de l'utilisation du contenu des articles ou de l'interprétation des opinions exprimées dans les articles.

Les textes proposés, dont la longueur est fonction des rubriques, doivent porter sur l'un des domaines suivants : 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Transformations digitales ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.

Soumettre un article

Les propositions d'articles doivent être faites en format Word à l'adresse suivante : mballa@ualberta.ca

Prochaine publication : Fin novembre 2019

Date limite de soumission d'articles : 8 novembre 2019

CAP-Afriques

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation observables, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision. Ce faisant, les travaux du CAP-Afriques se basent sur des données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Le CAP-Afriques se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. En son sein, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour les pays africains. Huit regroupements thématiques structurent ainsi les travaux des experts : **1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Transformations digitales ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.**

Comité de rédaction de VigieAfriques

Gueldich Hajer, Université
de Carthage, Tunisie

Ghislain Patrick Lessene, CEJA, Suisse

Nora Marei, CNRS, France

Léonard Matala-Tala,
Université de Lorraine, France

Charlie Mballa, University
of Alberta, Canada

Abonnez-vous

Au fil RSS 

Lisez toutes les chroniques 



Cap-Afriques

Conjuguer prospective
et prospection !



CAP-Afriques

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 546-5059

Courriel: mballa@ualberta.ca

Site web : www.cap-afriques.com

Direction du CAP-Afriques

Charlie Mballa, directeur

Associate Lecturer, University of Alberta /
Chercheur, Centre d'études sur
l'intégration et la mondialisation (CEIM)
mballa@ualberta.ca

Hajer Gueldich, directrice adjointe par intérim

Professeur agrégée en Droit international
à l'Université de Carthage- Tunisie /
Membre élu et rapporteur général de la
Commission de l'Union africaine pour le
Droit international (CUADI)
hajer.queldich@yahoo.fr